

Ecoles du Bourg-le-Comte : les élus disent Oui à la fusion

C'est un sujet qui a fait débat mais au bout du compte, le conseil a voté ce jeudi 17 novembre 2022 pour la fusion des écoles de Bourg-le-Comte. Cinq élus ont voté contre, un s'est abstenu. Pascal Didtsch, fer de lance du vote contre la fusion, n'a pas réussi à infléchir la position des élus pour la fusion.

Une décharge à 50 %

En quoi consiste cette fusion ? Il s'agit de la réunion des deux écoles, maternelle et élémentaire, en une structure unique dénommée « **Ecole primaire de Bourg-le-Comte** », avec donc un seul directeur au lieu de deux. C'est le cas actuellement dans les faits mais pour que la fusion soit officielle (c'est prévu à la rentrée 2023), il faut les accords conjoints de l'inspecteur d'académie, du directeur des services départementaux de l'Education nationale et de la municipalité. Cette dernière peut s'y opposer et le cas échéant, la fusion ne peut se faire. Mais donc en l'espèce, la majorité a décidé de voter pour, parce qu'elle s'est battue pour empêcher à Bernay des fermetures de classes et qu'en contrepartie semble-t-il, ses interlocuteurs l'ont convaincue qu'il fallait fusionner les écoles. Avec à la clé une décharge administrative à 50 % de son temps (au lieu de 30% actuellement) du chef d'établissement.

L'équivalent d'un petit collège

Pourquoi voter contre la fusion ? Les raisons sont nombreuses, a asséné Pascal Didtsch. Les projets pédagogiques en maternelle et élémentaire sont bien différents. Concrètement aussi, le chef d'établissement ne pourra être physiquement aux deux endroits en même temps, or l'évolution des enfants (et des parents) nécessite parfois une présence accrue. Le nouvel établissement comptera 170 élèves, répartis en trois classes de maternelle et six d'élémentaire (dont une classe Ulis). « **L'équivalent d'un petit collège, or pour un collège il y a un chef d'établissement à temps plein** », a relevé Pascal Didtsch, que cette fusion « **attriste** », l'élue d'opposition ne contestant nullement par ailleurs l'énergie déployée par Marie-Lyne Vagner et Mickaël Pereira pour le maintien des classes à Bernay

Rapporteur de ce dossier sur la fusion des écoles, le premier adjoint Mickaël Pereira a « bien entendu » les arguments de l'élue d'opposition Pascal Didtsch. « **Mais notre déci-**

sion est réfléchi » dit celui qui indiqua également que « **les techniciens, les gens de terrain sont favorables à la fusion** ». Et puis, « **si nous ne votons pas la fusion, la décharge pour la directrice ne sera plus que de 30 % et les deux écoles vont vivre** », a estimé le premier adjoint.

C'est décidé donc, les écoles de Bourg-le-Comte fusionneront bien à la rentrée de septembre 2023.

Serge Velain



Pascal Didtsch a voté comme quatre autres élus contre la fusion des écoles Serge VELAIN